Canton de Berne
Commune de Péry - La Heutte

Chasseral Parc Régional

Plan d'Aménagement Local



Plan de Zones de Protection *(PZP)*

Situation 1:5'000

ATB SA Ingénieurs-conseils SIA USIC / LE FOYARD Etudes en environnement	N° dossier 4531 Format 111 x 210 cm		N° plan 020	
	Date	*Projet*	*Dessin*	*Contrôle*
	10.04.2019	AB	IM	AB

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION *(IRA)*

Information et participation de la population *(art. 58 LC)*
Information et Participation de la Population du

Examen préalable *(art. 59 LC)*
Examen Préalable du

Procédure d'opposition *(art. 6o LC)*
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois du
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District du
Dépôt Public du
Opposition*(s)* vidée*(s)* : o
Opposition*(s)* non vidée*(s)* : o
Réserve*(s)* de droit : o

Approbation *(art. 61 LC)*
Arrêté par le Conseil Municipal en date du
Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Municipale du

Au nom de la Municipalité de PÉRY - LA HEUTTE :
Monsieur le Maire — Le Secrétaire Municipal
Claude Nussbaumer — Thierry Eggler

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes,
Péry - La Heutte, le — Le Secrétaire Municipal Thierry EGGLER

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire *(OACOT)*
le

Légende

Objets protégés au niveau communal : à titre normatif

- Arbre d'essences majeures (AEM) (art. 526 RCC)
- Murgier (non exhaustif) (art. 532 E6 RCC)
- Bloc erratique (art. 533 RCC)
- Allée d'arbres (art. 526 RCC)
- Mur de pierres sèches (art. 532 E6 RCC)
- Cours d'eau à ciel ouvert et végétation riveraine (art. 527 et 532 E1 RCC)
- Cours d'eau sous tuyau (art. 527 RCC)
- Plan d'eau (art. 532 E3 RCC)

Périmètres de Protection du Paysage (PPP) : à titre normatif

Périmètres de protection du paysage (PPP) (art. 531 RCC)

N
1 Le Terbez
2 Pâturage aux Vaches
3 Pré la Patte
4 Pré Ménori
5 Champois de Sorvilier
6 La Verrière - La Chamalle
7 Les Planchettes
8 Les Essieux
9 La Talvonne
10 Werdtberg
11 La Vanne
12 Le Sessenais

- Verger (art. 532 E9 RCC)
- Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 532 E5 RCC)
- Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 532 E5 RCC)

Zones et objets protégés en vertu d'autres législations : à titre indicatif

- Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale (art. 532 E4 RCC)
- Terrain sec cantonal (art. 532 E4 RCC)
- Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
- Zone de protection cantonale de la faune sauvage
- Haie, bosquet (art. 526 et 532 E7 RCC)
- Site de reproduction de batraciens d'importance nationale - Objet fixe (art. 532 E3 RCC)
- Périmètre de protection archéologique (art. 525 RCC)
- Objet géologique protégé (art. 533 RCC)
- Source (art. 532 E1 RCC)

Système de mise en réseau faune sauvage
- Axe de liaison national
- Axe de liaison régional

Inventaire national des voies de communication historiques (art. 522 RCC)
- Sans substance
- Avec substance

Recensement architectural (art. 521 RCC)
- Digne de protection
- Digne de conservation

Indications

- Périmètre Plan de Quartier Carrière Tscharner 2013
- Périmètre Plan Directeur Communal Carrière Tscharner 2013
- Périmètre des mesures de compensation écologique de la carrière La Tscharner
- Forêt
- Pâturage boisé dense
- Pâturage boisé ouvert
- Rocher
- Carrière et gravière
- Estivage
- Limite communale
- Parcellaire
- Zone à bâtir

